

OBJET	: Informations aux établissements d'enseignement secondaire spécial participant au projet pilote de l'année scolaire 2003-2004 : « Formation à la participation de délégués d'élèves encadrés d'adultes-relais ».
--------------	--

POUR INFORMATION :

- A Monsieur le Ministre, membre du Collège de la Commission communautaire française, chargé de l'Enseignement ;
- A Madame et Messieurs les Gouverneurs ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux Pouvoirs de tutelle des Communes ;
- Aux Pouvoirs Organisateurs des établissements d'enseignement secondaire spécial subventionnés par la Communauté française ;
- Au Conseil de l'Enseignement des Provinces et des Communes ;
- A la Fédération des Etablissements Libres Subventionnés Indépendants ;
- Au Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique ;
- Aux Chefs des établissements d'enseignement secondaire spécial organisés ou subventionnés par la Communauté française ;
- Aux Directions des Centres PMS organisés ou subventionnés par la Communauté française ;
- Aux Associations de Parents ;
- Aux fédérations des Associations de Parents ;
- Aux Membres du service d'Inspection ;
- Aux Membres du service d'Inspection des Centres PMS ;
- Aux Organisations syndicales ;

Autorité	:	Ministre	Signataire	:	Pierre HAZETTE
-----------------	----------	-----------------	-------------------	----------	-----------------------

Nombre de pages : 16 (texte et annexes)

Madame, Monsieur,

La fonction de délégué d'élèves est aujourd'hui souhaitable au sein des établissements d'enseignement secondaire s'agissant d'un exercice de pratiques démocratiques qui structure la qualité de la communication entre les jeunes et entre les jeunes et la communauté éducative.

Dans le cadre du Conseil de Participation déjà, les élèves, la communauté éducative intra-scolaire, les parents peuvent devenir des partenaires de l'organisation de la vie scolaire.

La vie scolaire se conjugue en temps pédagogiques et éducatifs mais aussi en temps de repas, de détente, de discussions, de soins et de rééducations paramédicales. L'organisation de la vie scolaire doit respecter au mieux le rythme des élèves et des enseignants tout en intégrant les pauses et les temps nécessaires aux réunions utiles : il s'agit de bien organiser les temps scolaires de chacun pour favoriser les études tout en améliorant la qualité de « la vie à l'école ».

Le principe de participation, auquel je désire former les jeunes dans le contexte de la Délégation d'élèves, responsabilise tous les acteurs de la vie institutionnelle. Les propositions des élèves sur différentes composantes de la vie scolaire sont analysées et aboutissent à un consensus permettant d'adapter les changements aux besoins de terrain. Pour être efficace, cette participation doit se structurer : élection de représentants chargés de missions reconnues, lieux et moments de réunions, méthodes et outils de travail et de communication, intégration dans le projet d'établissement et dans le R.O.I., liens cohérents entre les différentes instances, circulation organisée des informations.

La rédaction, par le Conseil des délégués avec les adultes-relais, de **la Charte** établissant un contrat de participation, contribue à la reconnaissance de la Délégation d'élèves au sein de l'établissement. C'est un document approuvé par la Direction et qui régit le fonctionnement de la délégation et établit une convention d'engagement et de respect mutuel pour toutes les personnes participantes : délégués, co-délégués et adultes-relais. Ce document doit définir clairement les fonctions, droits et devoirs des délégués, l'action des co-délégués ainsi que le rôle des adultes-relais, l'organisation pratique des réunions et des élections, les modes de circulation de l'information, ... mais aussi préciser les limites du rôle des délégués. La Charte peut par ailleurs annoncer des axes privilégiés de travail comme le bien-être, les relations sociales, l'environnement, ... Enfin, la Charte doit, bien entendu, respecter tous les règlements en vigueur dans l'établissement.

Le principe de démocratie participative ne s'improvise pas mais nécessite conseils, formation, évaluation, exercice et partage d'expériences.

La formation à la participation que je propose durant cette année scolaire 2003-2004 fait l'objet d'un projet pilote limité dans son financement et ne concernera que quelques établissements d'enseignement secondaire spécial de chaque réseau.

Un **comité d'accompagnement** composé des représentants des réseaux, de mon Administration et de mon Cabinet est constitué pour ce projet pilote.

Le projet est **subsidé pour permettre à chaque établissement retenu de ne participer au prix du module de formation des délégués qu'à raison de 50 EUR par groupe formé. Les frais de fonctionnement scolaire inhérents à la formation** : frais de déplacements de l'opérateur, repas des journées de formation, matériel, et éventuels transports et hébergement **sont également à charge de l'établissement.**

L'(les) opérateur(s) pour cette formation des délégués est(ont) proposé(s) en **annexe I** de la présente circulaire.

Des adultes-relais, s'engageant volontairement à assister les délégués tout au long de leur mission, sont indispensables au bon fonctionnement de la délégation d'élèves et apportent la cohérence au processus de participation.

Malgré une surcharge importante de leurs activités, liée au succès rencontré par la « formation à la participation des délégués et adultes-relais dans l'enseignement secondaire ordinaire », la FCC et le CECAFOC peuvent encore proposer les formations d'adultes-relais dans l'enseignement secondaire spécial. Ils peuvent également assurer l'accompagnement selon les difficultés rencontrées sur le terrain. Vous trouverez en **annexe II** les coordonnées de ces opérateurs.

La subvention sera attribuée aux établissements proposés par chaque réseau et sur base de **l'accord de l'établissement** concrétisé par le renvoi de la Fiche signalétique (**annexe III**) et de l'Acte de candidature (**annexe IV**) que je vous invite à remplir consciencieusement.

L'accord de la formation au sein de votre établissement doit être envoyé au plus tard le **1^{er} décembre 2003, date de la poste (fax ou courriel) faisant foi.**

Les principes et **outils de fonctionnement des délégations d'élèves** tels que retenus dans ce projet se retrouvent dans l'**annexe IV** qui se présente sous la forme d'un questionnaire vous permettant de faire un état des lieux du processus de participation et de préciser votre propre projet d'établissement. Aux outils de fonctionnement fournis par les opérateurs s'ajoute un outil essentiel de communication permettant des échanges d'expériences entre Conseil de délégués ou Equipes d'adultes-relais des différents établissements scolaires, non seulement de la Communauté française mais aussi de Belgique et des pays voisins. C'est un nouveau site Internet que je subsidie et que je viens de lancer officiellement lors du récent Salon de l'Education à Namur expo, et c'est le premier site créé en la matière : www.lesdelegues.net .

L'**annexe V** précise la **procédure à suivre**.

La circulaire se termine par une **information personnalisée** à l'équipe des adultes-relais (*feuille jaune*) et au Conseil des délégués (*feuille bleue*).

Formulant les meilleurs vœux de réussite à la Participation des élèves au sein de votre établissement, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs .

Votre dévoué,

Pierre HAZETTE

ANNEXES :

- I. Information sur l'(les) opérateur(s) de formation des délégués d'élèves
- II. Information sur les opérateurs de formation ou d'accompagnement des adultes-relais
- III. Fiche signalétique de votre établissement
- IV. Acte de candidature de votre établissement
- V. Procédure à suivre pour l'ensemble du projet
- VI. Information aux adultes-relais (*feuille jaune*) et au conseil des délégués (*feuille bleue*)

ANNEXE I

Les opérateurs de formation des délégués



La Ligue de l'Enseignement et de l'Education Permanente, ASBL, est une organisation générale d'éducation permanente reconnue par le Ministère de la Communauté Française dans le cadre du décret du 8 avril 1976 qui a pour objet la défense et la promotion de l'école publique et l'organisation d'activités d'éducation permanente et de formations dans une perspective laïque.

Formation à la fonction de délégué des élèves

Etre délégué des élèves, c'est prendre des responsabilités et avoir la possibilité d'améliorer la vie quotidienne à l'école. Mais représenter les élèves n'est pas facile et remplir le rôle de délégué ne s'improvise pas. Pour les délégués, c'est souvent l'occasion de mieux connaître l'école et de se découvrir les uns et les autres dans un projet commun. La formation a pour objectif de donner aux participants des outils concrets pour remplir la fonction de délégué des élèves.

Objectifs : - Bien connaître le rôle du délégué et les structures de la participation à l'école ;
- Acquérir des outils pratiques pour s'informer, prendre la parole, participer et animer une réunion, négocier et rendre compte de son mandat ;
- Savoir s'organiser dans son rôle de délégué (convoquer une réunion, faire un procès-verbal, formuler une demande, etc.) ;
- Faciliter la collaboration entre délégués, co-délégués et enseignants-relais.

Méthode : - **Travail individuel, en sous-groupes et en grand groupe ;**

- Mise en situation et jeux de rôles ;
- Moments interactifs et brefs exposés.

Participants : - 8 à 12 élèves de l'enseignement secondaire spécial, délégués ou co-délégués, volontaires et motivés ;
- 2 adultes-relais de l'équipe éducative également volontaires et motivés.

Contenu : - Se présenter et prendre la parole en public ;
- Définir le rôle du délégué des élèves ;
- Animer et organiser les réunions ;
- Concevoir, formuler et négocier des projets.
- La Charte de la participation ;

Lieu et durée : - La formation se donne dans l'école.
- La formation comprend deux journées de 8H30 à 16H. Le calendrier est établi d'un commun accord.
- La formation peut être organisée en dehors de l'école et la Ligue peut renseigner des lieux de stage. La logistique et les surcoûts sont à charge de l'école.

Prix du stage de deux jours : 600 € par groupe de délégués
(plus les frais de déplacement des formateurs au tarif de 0,25 €/km et le repas de midi).

Renseignements : Cécile Van Ouytsel

Ligue de l'Enseignement et de l'Education permanente, ASBL

1A rue De Lenghentier à 1000 Bruxelles

Tél. : 02/512.97.81

Fax : 02/514.26.01

e-mail : cecilevo@skynet.be

Site Web : <http://www.ligue-enseignement.be>

ATELIER DE PÉDAGOGIE SOCIALE



LE GRAIN, atelier de pédagogie sociale, est composé d'enseignants, de formateurs, et de chercheurs qui tentent de remplir trois rôles dans le domaine des pédagogies de la réussite : un rôle d'expérimentation pédagogique, un rôle de médiation et un rôle de recherche de sens. Dans le but de promouvoir une pédagogie émancipatrice, Le Grain relève le défi de l'éducation à la démocratie : permettre aux élèves de pratiquer de véritables expériences démocratiques. C'est pourquoi il propose :

Formation des délégués d'élèves

Objectifs :

1. Connaissance de l'établissement et de ses structures: connaissance de la fonction et du rôle de chacun, de l'organigramme de l'institution, des structures de décision et de leur fonctionnement.
2. Connaissance approfondie de la fonction de délégué: "qu'est-ce qu'un délégué? Que n'est - il pas? Quelles sont ses qualités principales, quels sont ses pouvoirs? Quels sont ses moyens d'action?. Mettre l'accent sur la volonté de concertation, faire apparaître les difficultés qu'il peut rencontrer,
3. Acquisition de techniques, méthodes pouvant faciliter l'exercice de la fonction: en formant les délégués aux phénomènes relationnels en œuvre dans un groupe, apprentissage à l'écoute, entraînement à la maîtrise des émotions, développer des démarches de collaboration. La formation doit amener le délégué à assumer son rôle de relais: acquisition de méthodes relatives à la circulation de l'information, à l'objectivité. Les capacités d'expression et de communication seront développées.

Méthodes : MISE EN SITUATION, PRODUCTION DE LA CHARTE DES DELEGUES, PREPARATION DE REUNIONS DE DELEGUES;

Matériel : GRAND LOCAL CONVIVIAL EN FONCTION DU NOMBRE DE PARTICIPANTS; RETROPROJECTEUR (SI POSSIBLE); TABLEAU;

Lieu : DE PREFERENCE EN DEHORS DE L'INSTITUTION;

Durée : 4 DEMI -JOURS AVEC UN SUIVI A LA DEMANDE DE L'INSTITUTION OU DES DELEGUES

Prix : 600 € PLUS LES FRAIS DE DEPLACEMENT

Renseignements :

Coordinatrice de l'équipe de formateur: Rita DOOMS

LE GRAIN, asbl,

19, rue du Marteau,

1000 BRUXELLES

Tél./Fax : 02.217.94.48

E.mail: legrain@swing.be

ANNEXE II

Les opérateurs de formation ou d'accompagnement des adultes-relais



Réf. module 03/FESeC 11

Aux écoles qui en feront la demande dans le projet envoyé au Cabinet du Ministre, le CECAFOC (Centre catholique pour la formation en cours de carrière des membres du personnel de l'enseignement secondaire) propose une **formation d'adultes ressources**.

La participation n'est pas facile à mettre en œuvre. La délégation d'élèves est souvent fragile, contestée, ou formelle. Sa constitution implique un renouvellement des équipes et donc une continuité difficile à assurer. Pourtant, là où elle est opérationnelle, la participation révèle sa richesse et en particulier son influence positive sur la motivation. La présence, éclairée et discrète, d'un adulte est un puissant facteur de réussite.

A qui s'adresse la formation ?

La formation s'adresse à des adultes ressources (enseignants, éducateurs, assistants sociaux...) qui entreprennent la création au sein de leur école d'un Conseil des élèves et souhaitent construire un projet pertinent et durable, - soutiennent les délégués siégeant dans un Conseil des élèves et souhaitent améliorer son fonctionnement, le rendre plus efficace, plus dynamique.

Quelle durée ?

3 journées, de 9h30 à 16h30, dates à convenir

Quels buts ? La formation vise à mieux maîtriser :

- l'organisation d'un Conseil des élèves comme véritable projet d'école qui vise, entre-autres, l'apprentissage de la citoyenneté active (élections, réunion de conseils, ...)
- l'animation de groupes, l'expression, et le développement de projets collectifs,
- la gestion et l'évaluation de projets,
- le développement des responsabilités et de l'autonomie des élèves.

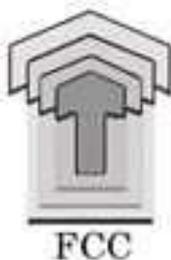
Quelles méthodes ?

Les méthodes seront actives. Echange d'expériences et exercices pratiques (mises en situation, jeux de rôles) seront entrecoupés de courts exposés théoriques.

Un contact sera pris par les formateurs avec les écoles qui choisiront de travailler avec le CECAFOC.

Le coût de la formation est pris en charge par le CECAFOC. Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de :

Luc Peeters
Responsable de formation du CECAFOC
Rue Guimard 1
1040 Bruxelles
luc.peeters@segec.be



*Association pour la Promotion de la Formation en Cours de Carrière
dans l'Enseignement non confessionnel a.s.b.l.*

Formation des équipes d'adultes/relais pour la mise en place de la structure « Délégués d'élèves »

Lieu et durée

- La formation de l'équipe d'adultes-relais (A/R) se fait sous la forme d'un accompagnement dans l'école
- L'accompagnement comprend, au minimum, 5 séquences (durée négociable) réparties sur l'ensemble de l'année scolaire

Objectifs

En faisant les liens avec la culture spécifique de l'établissement :

- Clarifier la philosophie du projet
- Faire l'état des lieux de son avancement
- Installer la Participation des élèves dans le respect :
 - de tous les partenaires de l'école
 - des valeurs démocratiques

Contenu

- Définition du rôle, des tâches des adultes/relais – des délégués
- Installation des conditions préalables à la mise en place du projet :
 - Information
 - Sensibilisation

Vis-à-vis de :

- toute l'équipe éducative
- tous les élèves
- Installation du cadre de fonctionnement :
 - Élections
 - Réunion de classe
 - Conseil des Délégués
- Évaluation et régulation du projet : adaptation de l'accompagnement en fonction de la demande de l'équipe

Méthodes

- Écoute active, mutuelle et bienveillante
- Mise en commun des compétences et expériences de toute l'équipe
- Échanges en équipe – résolutions de problèmes
- Mises en situations concrètes
- Apport des expériences des autres écoles
- Jeux de rôles, brainstorming...

Les participants

- L'équipe d'adultes/relais encadrant le projet : équipe de direction, enseignants, éducateurs, membres C.P.M.S., médiateur, coordinateur...
- En cohérence avec la demande formulée par les opérateurs de formation des délégués, nous proposons que l'équipe comprenne au moins 2 A/R par groupe de 12 Délégués

Coût

Les formations, interventions et accompagnements des formateurs sont pris en charge par la FCC

Renseignements

Formation en Cours de Carrière
C.A.E. – Bloc F – Bureau 5011
Boulevard Pachéco, 19 – Boîte 0
1010 Bruxelles
Tél : 02/ 210 57 31
Fax : 02/210 57 86
fcc.gestion@profor.be
Marie-Françoise GOURMEUR
0473.98.09.99

ANNEXE III

à ne remplir que par les établissements retenus dans le cadre du projet pilote

FICHE SIGNALÉTIQUE DE L'ÉTABLISSEMENT CANDIDAT A LA « FORMATION A LA PARTICIPATION DE DÉLÉGUÉS D'ÉLÈVES ENCADRÉS D'ADULTES-RELAIS » en 2003-2004

a) Établissement :

- . Nom
- . Adresse
- . Code postal et localité
- . Téléphone
- . Fax
- . e-mail

b) Nom et prénom du chef d'établissement :

.

c) Nom, prénom, fonction, tél et mail de la personne de contact pour le projet :

.

.

d) Réseau d'enseignement :

.

e) Liste des Adultes/relais : (pour info, 2 A/R par groupe de 12 délégués à former)

Fonction : Enseignant ou autre : préciser discipline.

Nom	Prénom	Fonction

f) Nombre global d'élèves :

	Nombre d'élèves	Nombre de classes
Forme 1		
Forme 2		
Forme 3		
Forme 4		

g) Nombre d'implantations :

h) Implantation(s) visée(s) par le projet de formation :

1. *Nom*

Adresse

Code postal et localité

Téléphone

Fax

e-mail

2. *Nom*

Adresse

Code postal et localité

Téléphone

Fax

e-mail

i) Nombre de groupes de délégués à former :

j) Votre établissement a déjà bénéficié d'une formation dans le cadre d'un précédent projet (subsidé ou non): année(s) et opérateur(s) :

.....
.....

k) Compte bancaire où verser le subside :

. Intitulé :

. Adresse complète :

. Numéro :

l) Signature du chef d'établissement :

ANNEXE IV

à ne remplir que par les établissements retenus dans le cadre du projet pilote

ACTE DE CANDIDATURE A LA « FORMATION A LA PARTICIPATION DE DELEGUES D'ELEVES ENCADRES D'ADULTES-RELAIS » DURANT L'ANNEE SCOLAIRE 2003-2004

1) Quelle est la motivation de votre demande de formation ?
Y a-t-il un lien avec le Projet de votre établissement ?

.....
.....
.....
.....
.....

2) Quels sont les objectifs visés au travers de l'installation de la délégation d'élèves ?

.....
.....
.....

Attentes concernant la formation des délégués :

.....
.....
.....

Attentes concernant la formation ou l'accompagnement des adultes-relais :

.....
.....
.....

3) Etat des lieux de la Participation actuelle au travers de la délégation d'élèves :

- ❖ La délégation existe-t-elle ?
OUI / NON

Si oui, figure-t-elle dans le Projet d'établissement ?
OUI / NON

- ❖ Y a-t-il une élection des délégués ?
OUI / NON

- ouverte à tout élève volontaire régulièrement inscrit
- à bulletin secret
- remarque éventuelle :

.....
.....
.....
.....

- ❖ Toute la communauté éducative a-t-elle été informée du projet de délégation d'élèves?
OUI / NON . Si oui, comment ?.....

La communauté éducative, dans sa majorité, est-elle favorable au projet ?

OUI / NON.

Pourquoi ?

.....
.....
.....

❖ Tous les élèves ont-ils reçu l'information du projet de délégation d'élèves ?

OUI / NON. Si oui, comment ?.....

Les élèves sont-ils favorables au projet ?

OUI / NON

Pourquoi?

.....
.....
.....

❖ Rôles des délégués :

.....
.....
.....
.....
.....

❖ Rôles des adultes-relais :

.....
.....
.....
.....
.....

❖ Réunions de classe (consultation du délégué avec sa classe)?

OUI / NON

▪ Lieu ?.....

▪ Moment ?.....

▪ Fréquence ?.....

▪ Difficultés rencontrées :

.....
.....
.....

❖ Réunions du/des Conseil(s) de délégués ?

OUI / NON

▪ Lieu ?.....

▪ Moment ?.....

▪ Fréquence ?.....

- Difficultés rencontrées :

.....
.....
.....

- ❖ Au Conseil de Participation, les représentants des élèves sont-ils élus parmi les délégués ?

OUI / NON

Expliquez :

.....
.....
.....
.....

Sinon les représentants des élèves au Conseil de Participation travaillent-ils en collaboration avec les délégués ?

OUI / NON

Sous quelle forme ?

- Consultation
- Rapport
- Autre :.....
.....

- ❖ De quels outils dispose la délégation ?

- Lettre d'information aux parents des élus ?
OUI / NON
- Information dans l'établissement ?
OUI / NON
Par quel moyen : oral / valve / autre :
- Charte ?
OUI / NON
Joindre une copie
- Ordre du jour ?
OUI / NON
- PV de réunion
OUI / NON
- Autre :.....

- ❖ Citez les points forts du fonctionnement de la délégation d'élèves :

.....
.....
.....
.....
.....

❖ Citez les points faibles du fonctionnement de la délégation d'élèves :

.....
.....
.....
.....
.....

❖ Citez les changements concrets découlant de la délégation d'élèves :

.....
.....
.....
.....
.....

❖ Les délégués participent-ils :

- aux propositions d'amendement du Projet d'établissement ?
OUI / NON
- aux propositions d'amendement du R.O.I. ?
OUI / NON
- à la préparation du Conseil de classe ?
OUI / NON
- au Conseil de classe ?
OUI / NON

❖ Évaluez-vous le fonctionnement de la Délégation d'élèves ?

OUI / NON

Comment ?

.....
.....
.....
.....
.....

4) Opérateur de formation souhaité :

Pour les délégués d'élèves :

- La Ligue
- Le Grain

Pour les adultes-relais :

- CECAFOC
- FCC

5) Cet acte de candidature a été complété par :

- . Nom :
- . Fonction :
- . Signature :

6) Chef d'établissement :

- . Signature :

ANNEXE V

PROCEDURE A SUIVRE

- a) **Le dossier de candidature** au « projet pilote de formation à la participation de délégués d'élèves encadrés d'adultes-relais » durant l'année scolaire 2003-2004, composé de la fiche signalétique de l'établissement (annexe III) et de l'acte de candidature (annexe IV) entièrement complétés ainsi que de la charte des délégués existante, sera envoyé le **lundi 1^{er} décembre 2003 au plus tard**, date de poste, de fax ou de courriel faisant foi:
- 1-- **au cabinet du Ministre Pierre HAZETTE**, Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial, Cellule Prévention Violence et Assuétudes, Boulevard du Régent, 37-40, 5^{ème} étage, à 1000 - Bruxelles.
- 2-- Un exemplaire **au représentant du réseau** dont dépend votre établissement scolaire :
- ▶ Communauté française : Monsieur Jean STEENSELS, DG adjoint au SG des Affaires pédagogiques de la CF
Rue du Commerce, 68 A, 1040 - Bruxelles
 - ▶ Officiel subventionné : CECP, Madame Reine-Marie BRAEKEN
Avenue des Gaulois, 32, 1040 - Bruxelles
 - ▶ Libre subventionné confessionnel : SeGEC, Monsieur Francis BRUYNDONCKX
Rue Guimard, 1, 1040 - Bruxelles
 - ▶ Libre subventionné non confessionnel : FELSI, Monsieur Raymond VANDEUREN
Drève des Gendarmes, 45, 1180 - Bruxelles
- b) Un **Comité d'accompagnement** est en fonction pour assurer la mise au point et le suivi du projet pilote. Après examen des dossiers de candidature, le comité remettra ses avis et propositions au Ministre, dans la mesure des crédits disponibles pour la formation des délégués et dans la mesure des capacités des opérateurs de formation sollicités. Si les demandes de formation dépassent les capacités de l'opérateur, l'approbation d'un sous-traitant, proposé par l'opérateur, est analysée par le Comité d'accompagnement en regard de la fidélité au projet pilote et soumise à l'accord du Ministre.
- c) La subvention (montant du module de formation des délégués moins la charge participative de l'établissement se chiffrant à 50 EUR/groupe formé), accordée à chaque candidature retenue, sera versée après réception des **justificatifs des dépenses (facture de l'opérateur) et du rapport d'activités de la formation (reprenant le nom de l'Opérateur, les dates de formation et le nombre de groupes formés)**. Ces documents seront envoyés, dès la fin de la formation et avant le 18 juin 2004, à **la Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire**, à l'attention de Monsieur DEVOS, Boulevard Pachéco, 19 bte 0, à 1010 - Bruxelles. Un délai de 8 semaines au minimum est habituel entre la réception par l'administration des pièces justificatives et l'ordre de paiement du subside.
- d) Un **rapport complet de la Formation** (comprenant le rapport d'activités de formation, l'évaluation – dont le modèle vous parviendra ultérieurement – et tout autre document lié à l'activité subsidiée) sera envoyé, avant le **18 juin 2004**, à **Monsieur le Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial**, Cellule Prévention Violence et Assuétudes, Boulevard du Régent, 37-40, 5^{ème} étage, à 1000 Bruxelles.
- e) Les personnes de contact pour ce dossier au cabinet du Ministre Pierre HAZETTE :
Monique REGINSTER-BOUS, collaboratrice, monique.reginster@cfwb.be
Christine GOUCHE, secrétaire, 02/213.17.67, christine.gouche@cfwb.be

ANNEXE VI (*jaune*)

Information aux Adultes-relais concernant la Délégation d'élèves 2003-2004

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Le nouveau projet de « Formation à la Participation de délégués d'élèves encadrés d'adultes-relais » vient de parvenir à votre Chef d'établissement.

Ce projet pilote de formation bénéficie d'un subside limité ne permettant pas de proposer la formation à tous les établissements d'enseignement secondaire spécial.

Il est important de responsabiliser tous les acteurs de la vie institutionnelle scolaire, de bien cerner les besoins de terrain et de bien structurer le processus de participation et les temps scolaires afin de favoriser les études tout en améliorant la qualité de « la vie à l'école ».

Je suis conscient de votre engagement et de votre investissement volontaire au-delà de votre programme mais le projet ne peut se développer ni réussir sans vous. C'est pourquoi je saisis l'occasion pour vous remercier de votre dévouement dans ce projet de participation et de la mission indispensable d'encadrement des délégués au sein de votre établissement scolaire. Vous apportez au projet sa qualité et sa cohérence ainsi que la possibilité de le pérenniser d'une année à l'autre.

Pour aider chacun des acteurs de la participation, j'ajoute au projet pilote de formation un outil essentiel de communication permettant des échanges d'expériences entre Conseil(s) de délégués des différents établissements scolaires non seulement de la Communauté française mais aussi de Belgique et des pays voisins. C'est un nouveau site Internet que je subsidie, premier site créé en la matière : www.lesdelegues.net et que je vous invite à visiter régulièrement avec les délégués que vous accompagnez.

Vous souhaitant pleine réussite dans votre mission d'adulte-relais, je vous prie de croire, Madame, Mademoiselle, Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Votre dévoué,

Pierre HAZETTE

ANNEXE VI (*bleue*)

Information au Conseil des Délégués concernant la Délégation d'élèves 2003-2004

Mademoiselle, Monsieur,

Le nouveau projet de « Formation à la Participation de délégués d'élèves encadrés d'adultes-relais » vient de parvenir à votre Chef d'établissement.

L'occasion vous est donnée d'être un acteur responsabilisé de la vie scolaire au sein de l'établissement que vous fréquentez. Il est important de participer à l'amélioration de « la vie à l'école » afin de créer un climat propice aux études, aux programmes pédagogiques proposés et aux soins utiles. La participation à la vie citoyenne, qu'elle soit scolaire, familiale ou civile s'apprend au fil des jours et au travers des différents échanges entre les individus.

La formation à la participation que je vous propose en 2003-2004 est un des outils que je privilégie pour votre apprentissage d'une vie citoyenne réussie aujourd'hui et porteuse de changements et de progrès dans la société que vous gèrerez demain. Il est important d'apprendre à entendre et comprendre son voisin, à recevoir et transmettre objectivement une idée ou un projet, à négocier démocratiquement, à mener une réunion, à rédiger un procès verbal, à construire et respecter un règlement d'ordre intérieur en définissant clairement les rôles, droits et devoirs de chacun.

Des adultes-relais ont pour mission de vous encadrer dans cet apprentissage et d'apporter au projet sa cohérence au sein de votre établissement scolaire ainsi que sa poursuite d'une année à l'autre.

Pour aider chacun des acteurs de la participation, j'ajoute au projet pilote de formation un outil essentiel de communication permettant des échanges d'expériences entre Conseil de délégués des différents établissements scolaires non seulement de la Communauté française mais aussi de Belgique et des pays voisins. C'est un nouveau site Internet que je subsidie, premier site créé en la matière : www.lesdelegues.net et que je vous invite à visiter régulièrement avec les adultes-relais qui vous accompagnent.

Vous souhaitant pleine réussite dans votre mission de délégué, je vous prie de croire, Mademoiselle, Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Votre dévoué,

Pierre HAZETTE